



**PROCÈS-VERBAL DE LA 555^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 26 février 2018 à 11 h 30 au local 1002 Ringuet
(555-26-02-18)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité

Absence :

Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales

Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-555-26-02-18-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 554^e réunion du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Dépôt de l'agenda syndical du mois de mars
 2. Correspondance reçue et expédiée depuis le 11 janvier
 3. Rapport verbal de la rencontre du comité d'appui à la négo
 4. Dépôt du compte-rendu de la réunion du CSC
 5. Retenues à la source de janvier 2018 : ARC : 2 958 \$; MRQ : 5 558 \$.
- 5) Projet d'amendement de la règle 10 régissant l'attribution d'un prêt financier
- 6) Affaires budgétaires :
 1. Recommandation au conseil syndical des prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019
 2. Recommandation au conseil syndical du taux de cotisation pour l'année 2018-2019
- 7) Désignation d'un représentant au comité de sélection du VRRD
- 8) Projet d'ordre du jour de la 150^e assemblée générale du Syndicat
- 9) Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs
- 10) Projet d'ordre du jour pour le conseil syndical du 1^{er} mars 2018
- 11) Rapport des officiers et des délégations
- 12) Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention
 1. Rapport du comité de négociation
 2. Étude des textes du projet de convention :
- 13) Affaires nouvelles :
- 14) Date de la prochaine réunion : 8 mars 2018
- 15) Levée de l'assemblée

CX-555-26-02-18-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-555-26-02-18-02 Adoption du procès-verbal de la 554^e réunion du comité exécutif

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 554^e réunion du comité exécutif tenue le 1^{er} février 2018.

CX-555-26-02-18-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait la lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-555-26-02-18-04 Correspondance et information1. Dépôt de l'agenda syndical

Le président mentionne les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de mars 2018. Il rappelle toutefois que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.

2. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée

La secrétaire attire l'attention des membres sur le courrier reçu et expédié depuis le 11 janvier 2018.

3. Comité d'appui à la négociation : rapport verbal

La secrétaire signale que le comité s'est réuni le 23 février dernier. Les membres ont discuté du choix de l'objet qui sera remis à l'ensemble des professeurs dans le cadre de la négociation et le slogan qui y sera associé. Les membres du comité recommandent l'achat d'une épinglette et d'un petit sac à dos en tissus sur lequel serait imprimé le slogan : *Prof, de tout* 

Le sac à dos et l'épinglette seront remis lors de l'assemblée générale du 29 mars prochain.

De plus, le comité a pris connaissance d'une étude du conseiller aux affaires universitaires portant sur l'évolution des masses salariales des professeurs dans les principales constituantes à vocation générale du réseau. Les résultats de l'étude seront publiés dans un prochain numéro du bulletin *le point d'ancre*.

Enfin, le comité d'appui invite le comité de négociation à préparer un nouvel Info-Négo afin d'informer les professeurs sur les plus récents pourparlers.

4. Dépôt du compte-rendu de la réunion du CSC

La VPSC indique que le comité des services à la collectivité s'est réuni le 13 février dernier. Elle fera, au moment de son rapport, le point sur les questions discutées à cette rencontre.

5. Retenues à la source

Le trésorier indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles retenues à la source expédiées aux gouvernements au mois de janvier.

CX-555-26-02-18-05 Projet d'amendement de la règle 10 régissant l'attribution d'un prêt financier

Le président signale qu'il s'agit de préciser la recommandation du comité exécutif au conseil syndical afin d'amender la règle 10 régissant l'attribution d'un prêt. Il faut convenir de la nécessité d'atténuer les modalités de remboursement reliées au prêt que le Syndicat fait lorsqu'un professeur voit son salaire suspendu dans le cadre d'un grief. Actuellement, la règle 10 prévoit que le professeur qui a épuisé tous les recours doit rembourser le montant emprunté dans une période d'une année. Considérant les montants, un maximum de trois mois de salaire net — environ 10 000 \$ — cela peut être difficile.

Les membres discutent de différents scénarios : réduire le montant dû, prolonger la période de remboursement ou limiter le montant du prêt consenti.

Après discussion, les membres conviennent de recommander au conseil syndical de prolonger la période de remboursement du prêt durant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans pour le professeur qui a perdu son grief et qui a épuisé tous les recours possibles.

CX-555-26-02-18-06 Affaires budgétaires

1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2018-2019

Le trésorier signale que les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019 ont été préparées en maintenant le taux de cotisation syndicale à 1,5 % de la rémunération.

Il rappelle que lors de l'assemblée générale de septembre 2013, le comité exécutif avait convenu d'une règle de gestion du fonds de défense professionnel permettant de stabiliser le taux de cotisation.

Il recommande donc de respecter cette règle pour l'année 2018-2019 et de maintenir le taux de cotisation à 1,5 %.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

(2018CX-555-26-02-R178)

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

Sur proposition du trésorier, appuyée par le VPAU, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical de maintenir, pour l'année 2018-2019, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

2. Prévisions des produits et des charges pour 2018-2019

Le trésorier rappelle qu'il a préparé les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019 à la suite des commentaires formulés par les officiers lors de la réunion du comité exécutif du 1^{er} février dernier et considérant la période de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Pour la prochaine année, les produits s'élèveront à environ 900 000 \$, 8 % de plus que le budget de l'année 2017-2018 présenté lors de l'assemblée générale de mars 2017.

Les charges prévues s'élèveront à 880 000 \$, 7 % de plus que l'année dernière. Le trésorier signale qu'il propose de doubler le budget relié à la négociation.

L'année financière 2017-2018 devrait se terminer avec un surplus d'environ 300 000 \$ qui sera intégralement versé au fonds de défense professionnel.

À la suite de la présentation des postes budgétaires, le trésorier répond aux questions des membres.

Le VPRT demande de scinder en deux le budget du comité de négociation et d'ajouter une rubrique reliée au comité d'appui à la négociation.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

(2018CX-555-26-02-R179)

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

Sur proposition du trésorier, appuyée par la VPSC, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019 telles qu'annexées à la présente résolution.

CX-555-26-02-18-07 Désignation d'un représentant au comité de sélection du VRRD

Le président mentionne que la procédure d'embauche du vice-recteur à la recherche et au développement prévoit que le Syndicat doit désigner un professeur au comité de sélection. Après discussion, les membres conviennent de désigner le professeur Christian Linard du Département de chiropratique au comité de sélection du vice-recteur à la recherche et au développement.

CX-555-26-02-18-08 Projet d'ordre du jour de la 150^e assemblée générale du Syndicat

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale prévue pour le 29 mars prochain. Elle souligne que quatre postes d'officier du comité exécutif sont à pourvoir : vice-présidence aux affaires syndicales, vice-présidence aux services à la collectivité, trésorerie et secrétariat. Après avoir convenu de devancer la période d'élection des officiers dans le déroulement de l'assemblée, les membres décident d'expédier le projet d'ordre du jour aux délégués syndicaux.

CX-555-26-02-18-09 Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs qui doit avoir lieu le 29 mars prochain. Elle rappelle que le Syndicat est responsable de la procédure de désignation des représentants des professeurs au conseil d'administration et à la commission des études de l'UQTR. La prochaine assemblée doit désigner un représentant des professeurs au secteur 6 (départements de psychologie et de psychoéducation) de la commission des études et trois postes au conseil d'administration. Après discussion, les membres conviennent d'expédier le projet d'ordre du jour aux délégués syndicaux.

CX-555-26-02-18-10 Projet d'ordre du jour pour le conseil syndical du 1^{er} mars 2018

La secrétaire présente le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical qui doit avoir lieu le 1^{er} mars prochain. Les principaux points abordés seront le budget 2018-2019 du Syndicat, l'amendement à la règle 10 et les échanges sur la première partie de l'article 10 de la convention collective portant sur les fonctions de professeurs. Après discussion, les membres conviennent d'expédier le projet d'ordre du jour aux délégués syndicaux.

CX-555-26-02-18-11 Rapports des officiers et des délégations

Président

- Le président indique qu'il a assisté à une rencontre du comité pilote du sondage sur la qualité de vie à l'UQTR. Il y fut question de l'élaboration d'un plan d'action relié aux résultats du sondage pour chacune des catégories de répondants. Il apparaît difficile de préparer un plan d'action tant que chacun des groupes concernés n'a pas été rencontré pour discuter des résultats. Le président a donc demandé au responsable du comité pilote d'organiser une rencontre avec les représentants du Syndicat. Le président se questionne sur la pertinence de sa présence à ce comité, car il semble assez évident que la direction ne sait plus trop quoi faire des résultats obtenus.
- Le président indique qu'il a assisté à la rencontre du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) où il fut question des nouvelles règles du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) et de l'explosion des coûts

des assurances collectives du réseau. Les membres ont aussi discuté de la nécessité de rendre public les résultats des consultations menées lors de la nomination des recteurs des constituantes.

- La table ronde sur les relations de travail a permis de mieux connaître le contenu de la nouvelle convention collective des professeurs à l'UQAT, du conflit à la TÉLUQ et du déroulement du conflit à l'UQO.
- Le SPUQ a saisi le CLIUQ d'un vaste projet théâtral relié à la réalisation d'une assemblée constituante au Québec. Le SPUQ souhaiterait que les membres du CLIUQ s'associent au financement de ce projet.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT résume le cheminement des principaux dossiers reliés aux relations de travail en cours depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Le VPRT indique qu'il fut convenu, au comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ), d'ouvrir un site d'entreposage des documents reliés aux négociations dans les constituantes du réseau.
- Le VPRT mentionne qu'il a saisi le vice-recteur aux ressources humaines de certains problèmes d'éthique dans des départements et qu'il souhaiterait que la direction de l'UQTR soit plus proactive afin d'intervenir avant que les problèmes dégénèrent.

VPAU

- Le VPAU signale qu'il doit assister à une rencontre du comité d'audit de l'UQTR le 1^{er} mars prochain.
- Le VPAU indique qu'il y a eu une rencontre du conseil d'administration de l'UQTR le 12 février dernier. Il fut longuement question de l'ajout d'un poste de cadre adjoint au CAPS malgré les déficits de fonctionnement d'environ 1 M\$ par année. La direction de l'UQTR invoque la lourdeur de la gestion du personnel pour ajouter une ressource. Il y a eu un vote secret sur la question et le poste a été créé. Le VPAU propose de produire un texte dans le bulletin d'information syndical portant sur les déficits récurrents qui affectent plusieurs services de l'UQTR (CAPS, les cliniques, le service d'imprimerie, etc.)
- Le VPAU précise qu'il n'est pas assuré de pouvoir assister à la prochaine réunion du comité de la Fédération québécoise des professeurs et des professeures d'université (FQPPU) traitant de la gestion des universités.

VPSC

- La VPSC indique qu'elle a assisté à la remise des bourses d'études du Syndicat lors de la cérémonie organisée par la Fondation de l'UQTR. Considérant qu'antérieurement, les bourses syndicales étaient toujours remises à la fin de la cérémonie, la VPSC a fait des représentations auprès des organisateurs, qui ont accepté, afin de devancer la remise. Le Syndicat recevra une photo du groupe des bénéficiaires des bourses syndicales.
- La VPSC précise que le comité des services à la collectivité recommande de tenir le prochain souper thématique le mercredi 18 avril au restaurant Le Lupin. Le chef du restaurant accepte de faire un menu spécial pour l'occasion et il sera possible d'apporter les vins pour le repas et les apéritifs. Après discussion, il est convenu de tenir le souper thématique le 25 avril.
- La VPSC précise que le comité a convenu d'organiser deux conférences durant le prochain trimestre. La première avec le professeur Yves Gingras de l'UQAM portant sur son récent livre sur la correspondance du frère Marie-Victorin et la seconde sur le sculpteur Alberto Giacometti qui précédera la visite de l'exposition présentée au Musée des beaux-arts du Québec.
- Les membres du CSC ont également discuté de différents projets pouvant

souligner le 50^e anniversaire de fondation du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR). L'Association des professeurs de l'UQTR a été créée au même moment que l'UQTR en 1969. L'accréditation du Syndicat a toutefois lieu qu'en 1971 et cela fera 50 ans en 2021.

Après discussion, les membres conviennent de souligner le 50^e anniversaire de l'accréditation du Syndicat en 2021.

- La VPSC signale que le comité a sélectionné les écoles secondaires et les collèges de la région qui pourront soumettre la candidature des étudiants pouvant recevoir une bourse d'études remise par le Syndicat.

Trésorier

- Le trésorier indique qu'il a assisté au conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) et à la rencontre du comité d'appui à la négociation.
- Le trésorier présente la situation financière du Syndicat au 31 janvier 2018 et les résultats escomptés pour les différents postes à la fin de l'année financière le 31 mars prochain. Il a bon espoir que le Syndicat termine l'année en enregistrant un surplus d'environ 300 000 \$.

Secrétaire

- La secrétaire précise qu'elle a révisé les procès-verbaux du conseil syndical et du comité exécutif et qu'elle a animé la rencontre du comité d'appui à la négociation.

CX-555-26-02-18-12 Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention

6.1 Rapport du comité de négociation

Le VPRT mentionne que le comité de négociation s'est réuni à quatre reprises au cours du mois de février.

Comme convenu au comité exécutif, il a déposé à la table de négociation les propositions syndicales concernant l'article 10 portant sur la fonction des professeurs.

Le VPRT considère, compte tenu que les principaux articles de la convention ont déjà fait l'objet de discussions à la table de négociation, qu'il serait intéressant pour le Syndicat de déposer à la table un projet global de convention. La partie patronale pourrait ainsi évaluer l'impact financier de l'ensemble des demandes syndicales et faire des propositions en conséquence.

Les membres se déclarent en accord avec cette proposition.

Le VPRT signale également que les représentants de la direction ont demandé au Syndicat de reconduire, pour une année, la lettre d'entente relative à la contribution des professeurs dans le cadre du plan de redressement du déficit. Le VPRT rappelle que cette lettre d'entente réduisait le nombre de postes de professeur à embaucher pour les années 2016-2017 et 2017-2018 et déplaçonnait les activités d'enseignement en supplément de tâche. Cette lettre d'entente se termine le 1^{er} juin 2018.

Après discussion, les membres s'entendent de rejeter cette proposition de prolongement de la lettre d'entente. Le comité exécutif croit qu'il n'en tient qu'à la direction de l'UQTR de faire un deuxième dépôt acceptable qui fera progresser les négociations pour en arriver à une entente le plus rapidement possible portant aussi sur les questions précisées dans la lettre d'entente.

6.2 Étude des textes du projet de convention : article 10

La VPRT propose un nouveau libellé de l'article 10.11 qui tient compte des dernières discussions au comité de négociation.

Il est aussi convenu d'expédier aux délégués syndicaux la première partie de l'article 10 portant sur la fonction des professeurs.

Il est aussi convenu de faire une rencontre du comité exécutif afin de prendre

connaissance des clauses de la convention ayant des incidences monétaires. Un « Doodle » sera expédié aux membres afin de préciser la date et le lieu.

CX-555-26-02-18-13 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle traitée à ce point de l'ordre du jour.

CX-555-26-02-18-14 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir la rencontre régulière du comité exécutif le jeudi 22 mars 2018.

CX-555-26-02-18-15 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 30.

Ismaïl Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre